

# L'accueil familial

## L'accueil familial

L'accueil familial constitue un mode d'accueil ou d'hébergement alternatif et complémentaire aux modes traditionnels d'hébergement, au profit des personnes âgées et des personnes handicapées. Il offre également une solution de répit pour les aidants de personnes dépendantes.

L'accueil familial consiste, pour un particulier, à héberger à son domicile, à titre onéreux, une à trois personnes âgées ou adultes handicapées.

Il s'agit d'une activité réglementée puisque les personnes souhaitant accueillir à leur domicile à titre onéreux des personnes âgées ou des personnes adultes handicapées doivent déposer obligatoirement **une demande d'agrément auprès de la Présidente du Département de Vaucluse.**



### › En savoir plus sur le métier d'accueillant familial

## Types d'accueil familial

- › Permanent : 7 jours sur 7 - 24 heures sur 24
- › Temporaire : pendant les vacances ou après une hospitalisation
- › A la journée : afin de répondre à des besoins de proximité, de relais pour les familles.

## Les personnes âgées accueillies en famille d'accueil peuvent prétendre à des aides financières potentielles :

- › l'allocation personnalisée d'autonomie
- › [la prestation de compensation du handicap](#)
- › l'allocation compensatrice pour tierce personne
- › la prise en charge par l'aide sociale
- › les aides fiscales.

## L'accueil familial, une alternative à la maison de retraite

Moins connu que son équivalent pour les mineurs, l'accueil familial pour les personnes âgées offre un compromis intéressant entre un maintien à domicile devenu trop compliqué et l'entrée dans un établissement spécialisé de type Ehpad. La personne est hébergée au sein du foyer d'un accueillant (une personne seule, un couple avec ou sans enfant) agréé par les services du Conseil départemental. Elle dispose d'une chambre privative, elle a accès aux parties communes du logement et partage les moments de la vie familiale.

## Quels avantages ?

- › Une présence et une attention au quotidien.
- › Des repas sont préparés par l'accueillant et pris en commun.
- › La convivialité d'un foyer qui permet de rompre l'isolement et la solitude.
- › Des activités stimulantes selon les souhaits de la personne accueillie.



Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet du gouvernement : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)  (onglet « Trouver un hébergement ») ou directement vous adresser à l'un des 16 Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) présents sur l'ensemble du Vaucluse.

## Un dispositif encadré par le Département

Le Conseil départemental délivre les agréments aux familles d'accueil, se charge de leur formation et de la mise en relation avec des personnes âgées qui souhaitent s'orienter vers ce type d'hébergement. Des agents s'assurent ensuite de la qualité de l'accueil avec plusieurs visites de suivi chaque année. Le contrat d'accueil se fait de gré à gré entre la personne accueillie ou son tuteur et l'accueillant. Ils fixent ensemble le montant de la rémunération mensuelle qui peut osciller entre 2000€ et 2400€ tout compris.

Téléchargez le dépliant dédié à "[l'accueil familial](#)"



### A savoir

Le coût de l'accueil familial peut être couvert par les prestations financées par le Conseil départemental : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09